



L'Association Sauvegarde de l'Environnement Marigny - St-Micaud et environs a été créée en septembre 2021.

#### Objet :

- **Préserver** l'environnement, les paysages et le patrimoine historique du territoire
- **Inform**er et sensibiliser l'opinion publique
- **Lutter** contre les atteintes à l'environnement, à la santé et au bien-être des habitants
- **Éviter** la dégradation des ressources naturelles
- **Proposer** des mesures pour l'amélioration et la revalorisation du patrimoine, de l'environnement et des paysages.

#### Siège :

1, La Bomme – 71460 Saint-Micaud  
N° déclaration : W711005610

#### Contacts :

*Président* : Patrick GIRARDON  
*Secrétaire* : Gérard PRADELLE  
*Trésorier* : Daniel VACHEY

## Le point de vue de l'ASEM-StM sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Notre association s'est constituée en réaction à un projet de construction de parc éolien sur notre territoire rural, déjà impacté par la LGV (240 TGV par jour) et une ligne électrique THT (400 KV, pylônes de 50 mètres). Au-delà des craintes spontanées liées aux nuisances connues de l'éolien terrestre, nous nous sommes informés et sensibilisés aux enjeux de la nécessaire transition énergétique et aux impacts de l'éolien terrestre sur un environnement jusque là préservé, mais subissant malheureusement les conséquences de l'abandon de la ruralité par les pouvoirs publics : désertification, fermeture des services publics. Par ailleurs, nous avons mis en évidence les richesses de notre patrimoine environnemental et historique.

Cette réflexion conforte et renforce notre sentiment initial et notre opposition au développement de l'éolien industriel et de l'agrivoltaïque.

#### **Concernant les documents soumis à la concertation**

- Le bilan global de la production d'électricité éolienne et photovoltaïque à ce jour est très discutable : faibles rendements pour une occupation des sols importante, intermittence de la production provoquant des dérèglements du marché de l'électricité, impacts sur les centrales nucléaires qui demeurent difficilement pilotables, impacts lourds et non anticipés sur la biodiversité et les paysages... Tous ces points n'apparaissent pas dans les documents proposés.
- Alors que l'éolien et le photovoltaïque au sol se situent principalement en milieu rural, les impacts sur les populations et leur santé, les paysages, l'économie du tourisme, ne sont pas évoqués ; les enjeux de la transition énergétique ne se conçoivent pas seulement en gigawatts !
- Toutes les communes de France ont travaillé fin 2023 à la définition de Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZADERS) ; ce travail n'est évoqué dans la PPE (p. 82) que dans la perspective "d'accompagner les collectivités locales". Sera-t-il tenu compte des avis et propositions des mairies et des concertations citoyennes ?
- Concernant l'éolien terrestre, le document PPE mentionne la nécessité de mieux étudier et évaluer les impacts sur l'avifaune, les nuisances lumineuses, et plus généralement la biodiversité, admettant en creux les insuffisances en la matière jusqu'à maintenant ; face à de tels enjeux, nous demandons un moratoire sur la poursuite de l'éolien.
- **En résumé**, les propositions relatives à la SNBC PPE en l'état ne sont pas acceptables, en particulier parce qu'elles ne prennent en compte que la question de l'énergie, sans considération suffisante des conséquences auprès des populations, de leur santé, des impacts lourds sur la biodiversité et la qualité de vie.

## L'enjeu de la transition énergétique est aussi citoyen, social et ... écologique

Le changement climatique est sans doute un des plus grand défis de notre époque, et la décarbonation de l'énergie un pilier indispensable pour tenter d'en réduire les effets néfastes.

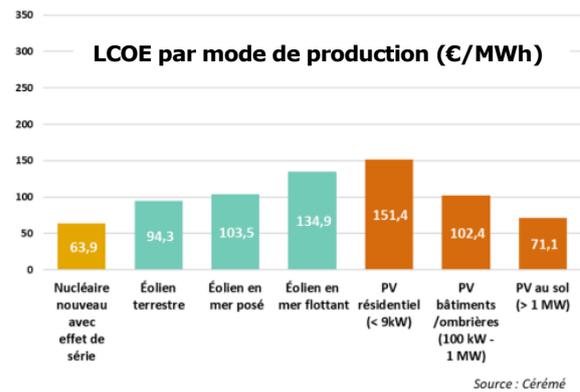
Cependant, les solutions de décarbonation choisies doivent aussi être maîtrisées et ne pas contribuer à détruire par ailleurs notre environnement.

*La production d'électricité éolienne est peu rentable alors que les impacts négatifs ne sont pas maîtrisés et restent sous-évalués*

Le développement de la filière éolienne – comme du photovoltaïque – s'est construit sur une idéologie simpliste (*le vent et le soleil sont des sources d'énergie gratuites et inépuisables*) et surtout sur la peur du nucléaire. Nous devons aujourd'hui reconsidérer cette vision à l'aune de la réalité, qui est que l'énergie nucléaire est non seulement moins chère, mais aussi moins émettrice de GES que l'éolien ou le solaire PV.

Les EnR ne sont pas les moins chères

Selon les calculs du Céréme (*Document "Comparaison des coûts complets de production de l'électricité" – Juillet 2022*), la moins chère des EnR a un coût de production 47,6 % plus élevé que le nucléaire: 94, 3 €/MWh pour l'éolien terrestre, contre 63,9 €/MWh pour le nucléaire.



Les EnR ne sont pas les moins émettrices de gaz à effet de serre

Selon les données de la [Base Empreinte de l'ADEME](#) l'éolien est 2,5 fois plus émetteur de GES, et le solaire PV plus de 7 fois plus, que le nucléaire ou l'hydraulique.

Émissions en gCO2eq des différentes sources d'électricité en France (*Information [alternat](#) énergie, d'après source ADEME*):

Filière	gCO2eq
Hydraulique	6
Nucléaire	6
Eolien terrestre	14,1
Eolien en mer	15,6
Solaire PV	43,9
Centrale gaz	418
Centrale fioul	730

Les EnR éolien et solaire sont intermittentes, variables et non-pilotables

Tributaires de la météo, l'éolien a un facteur de charge annuel moyen de l'ordre de 17 à 25 %, tandis que le photovoltaïque varie de 12 à 17 % (cf [Base de données data.gouv.fr](#)). Ces productions d'électricité étant prioritaires, cela a pour conséquence la mise en œuvre de centrales thermiques, aisément pilotables mais très émettrices de CO2, alors que le "pilotage" des réacteurs nucléaires s'avère beaucoup moins souple et source d'altérations structurelles.

Les éoliennes sont nuisibles à l'environnement et à la biodiversité

**Avifaune** : en 2017, la Ligue de Protection des Oiseaux estimait une moyenne de 7 oiseaux tués chaque année par éolienne, soit environ 70 000 oiseaux. (cf LPO\_ "[Etat des lieux de l'impact des éoliennes sur l'avifaune sauvage](#)" et Reporterre\_ "[Eoliennes : comment éviter la mort des oiseaux](#)"). Il s'agit en grande majorité d'espèces protégées, dont une proportion importante sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux en tant qu'espèces menacées.

**Chiroptères** : l'impact des éoliennes sur les chauves-souris est beaucoup moins documenté que l'avifaune. Une estimation consensuelle évalue la mortalité des

chiroptères à 5 fois celles des oiseaux. Déjà, scientifiques et professionnels de la biodiversité s'inquiètent des conséquences sur les forêts à proximité des parcs éoliens, dévastées par les hannetons qui n'ont plus de prédateurs

**Paysages** : Les paysages sont la perception la plus sensible de notre environnement ; ils s'offrent à notre regard en permanence et façonnent notre rapport au monde et aux autres : harmonie ou désordre, continuité ou rupture, cohésion ou aberration... Formes, couleurs, lumière structurent notre vie quotidienne. Ceci n'est pas de la poésie mais des facteurs essentiels influant notre état mental : bien-être, stress, empathie, agressivité, sociabilité...

Les éoliennes, les vastes surfaces de panneaux photovoltaïques sont des ruptures dans le paysage ; notre regard est happé par ces structures et ne perçoit plus l'harmonie de l'ensemble de l'environnement.

Les éoliennes sont nuisibles à la santé des riverains et à la paix sociale

#### Nuisances lumineuses et sonores

- Les signaux lumineux ont une portée de plusieurs dizaines de kilomètres ; la gêne ressentie par les proches riverains est considérable et le fait d'illuminer des zones noires a des conséquences sur la biodiversité, insuffisamment étudiées.
- Le bruit émis est très perceptible pour les proches riverains, la distance réglementaire de 500 mètres étant très insuffisante. Alors que les éoliennes atteignent aujourd'hui 250 mètres de hauteur, la distance des habitations doit être révisée en conséquence.
- Les infrasons et basses fréquences ont des effets sur la santé humaine et animale, qui restent aujourd'hui peu documentés et peu étudiés.

Il convient de suivre les recommandations du [rapport d'expertise collective du 30 mars 2017 de l'ANSES](#), visant à poursuivre

les recherches dans ce domaine.

### **Stratégies délétères des promoteurs**

Face à l'opposition des riverains, les promoteurs harcèlent les maires des petites communes et les propriétaires fonciers en diffusant des informations partiales et incomplètes, et tentent de les soudoyer avec des loyers mirobolants ou la prise en charge de travaux en lieu et place de la commune ; nous en avons le témoignage direct.

Il s'ensuit un climat détestable au sein de ces petites communes, et des conflits de voisinage durables et néfastes aux communautés rurales.

Plus globalement, le sentiment d'abandon des populations rurales par les pouvoirs publics se cristallise sur les questions énergétiques ; les ruraux sont fréquemment dénoncés comme pollueurs et inconséquents (agriculture, déplacements) tandis que les citadins sont perçus comme privilégiés et décideurs à leur profit de ce que doit être "la campagne".

Ce délitement souterrain de la paix sociale doit être pris en considération.

L'agrivoltaïque réunit tous les défauts

### **Dérèglement du foncier agricole**

Les prix de location de terres agricoles annoncés par les promoteurs de l'agrivoltaïque varient de 2 000 € à 5 000 € l'hectare, ce qui provoque une forte inflation et limite voire dissuade l'installation de jeunes agriculteurs. En effet, à l'approche de la retraite, certains agriculteurs sont tentés par l'agrivoltaïque pour négocier au meilleur prix la transmission de leur exploitation.

### **Perte de rendement des cultures**

Alors que l'[INRAE](#) et les Chambres d'agriculture estiment qu'au-delà de 20 % de couverture des terres par des panneaux PV, il y a une perte de rendement, le décret 2024-318 du 8 avril 2024 autorise un taux de couverture jusqu'à 40 % de la parcelle et une perte de rendement maximum de 10 %.

Malgré les limites et contraintes posées par le

décret, nous craignons des dérives importantes, générant un nouveau modèle agricole déstructurant l'agriculture alimentaire, non maîtrisé et hors de contrôle.

Ce n'est pas une réponse satisfaisante au désarroi actuel du monde paysan.

### **Destruction du paysage**

Par définition, l'agrivoltaïque est mis en œuvre sur plusieurs hectares, ou dizaines d'hectares d'un seul tenant ; de vastes zones de noir en lieu et place des couleurs des cultures et leurs variations est un désastre pour les paysages, et potentiellement pour le tourisme qui n'aurait de "vert" plus que le nom.

### **Émissions GES et rendement**

On l'a vu précédemment : les émissions de GES du PV sont 3 fois plus importantes que l'éolien, et 7,3 fois plus importantes que le nucléaire ou l'hydraulique, tandis que le facteur de charge est limité au mieux à 17 % de la puissance crête.

***En résumé, le solaire photovoltaïque est compatible avec l'agriculture dès lors qu'il est déployé sur les bâtiments ou en ombrières sur des surfaces raisonnables. L'agrivoltaïque sur de vastes surfaces cultivées ou d'élevage, malgré les précautions avancées, ne sera plus maîtrisable sous l'emprise des industriels et de la finance.***

## **L'enjeu crucial de la PPE pour notre territoire**

Notre association exerce son activité au cœur du département de Saône-et-Loire, au pied du Mont-Saint-Vincent, village médiéval, à la fois site historique et point de repère dans le paysage charolais. Les petites communes rurales de notre territoire sont intégrées à la Communauté Urbaine Creusot – Montceau.

Notre contribution est le fruit d'une réflexion approfondie et partagée sur le futur de notre territoire rural, devenu un enjeu de la

transition énergétique : elle manifeste notre préoccupation pour l'avenir, dans une perspective responsable et citoyenne.

### *Accompagner les économies d'énergie*

En milieu rural en particulier, la transition énergétique et la décarbonation de l'énergie commencent par la mise en œuvre d'économies d'énergies : isolation des bâtiments, développement de l'autoconsommation de l'électricité produite, réseaux de transports collectifs adaptés et durables, offre abordable de véhicules ultra-légers électriques, ...

***La transition énergétique n'est pas qu'une affaire de production : nous devons apprendre ensemble à consommer moins et mieux d'énergie.***

### *Préserver les richesses naturelles*

Couvert principalement de forêts de feuillus et de pâturage, notre territoire se caractérise par une riche biodiversité, et plus particulièrement une avifaune menacée (cigognes noires, aigles bottés, busards cendrés, ...). De nombreux villages possèdent une église romane dont certaines sont classées monument historique. Enfin, les paysages et panoramas sont d'une qualité exceptionnelle, dont le site classé du Belvédère de Mont-Saint-Vincent.

***La richesse de cet environnement ne peut pas être écrasée sur le prétexte du vent et du soleil.***

### *Revitaliser la ruralité*

La vie dans les campagnes est devenue triste et atone ; l'enjeu n'est pas de protéger ceux qui restent, mais bien de devenir attractif pour de nouveaux habitants, des entreprises, des visiteurs.

***Le monde rural n'a pas vocation à devenir le fournisseur d'énergie du monde urbain et industriel, pas plus qu'un "parc de loisirs écolo".***

### *Réguler le développement des EnR*

Nous avons pu observer le comportement des promoteurs éoliens et solaires-PV : informations lénifiantes et mensongères, agissements discrets et promesses de bail abusives auprès de propriétaires fonciers, soudoiements (aboutis ou non) d'associations environnementales et de mairies, études environnementales incomplètes et orientées, ...

***Ces comportements inacceptables nuisent à la politique de transition énergétique ; le développement des EnR ne doit pas être confié aveuglément aux sociétés financières et industrielles et a minima faire l'objet d'un règlement de bonne conduite.***

### *Respecter la volonté des habitants*

Dès les prémices du projet de parc éolien sur notre territoire, les Conseils municipaux de la plupart des communes impactées se sont manifestées contre l'implantation d'éoliennes ; ce refus s'est manifesté à nouveau lors de la concertation pour la définition des ZADERS en décembre 2023.

Cette volonté unanime semble n'avoir aucune considération par les parties concernées : le promoteur continue ses investigations, et les mairies comme les citoyens n'ont aucune nouvelle du processus de définition des ZADERS.

***La transition énergétique nécessite des efforts et des renoncements ; ils doivent être compris, acceptés et compensés pour que le processus soit viable.***

## **En conclusion**

- La transition énergétique est un enjeu majeur et prioritaire.
- L'énergie la plus vertueuse est celle que l'on ne consomme pas ; la réduction de la consommation doit être renforcée à long terme.
- La transition énergétique ne peut être réussie qu'avec les citoyens.

- Les comportements des promoteurs privés doivent être encadrés et codifiés.
- Le nucléaire représente la meilleure option de décarbonation pour la production d'électricité.
- Les impacts des EnR sur l'environnement, la biodiversité et la santé humaine doivent être étudiés précisément et mesurés au regard de la production électrique attendue.
- Le solaire photovoltaïque doit être réservé aux installations individuelles et aux superficies déjà artificialisée.
- Le solaire agrivoltaïque doit être exclu du mix énergétique.
- L'éolien terrestre doit être réservé à de petites installations, pour une utilisation locale et directe.
- Les maires, en concertation avec les habitants et les collectivités locales voisines, doivent avoir la maîtrise du développement des EnR sur leurs territoires.